

UE facultative Sauvetage et sécurité en milieu aquatique 2

Infos pratiques

- > Composante : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Présentation

EC 2 : Maintenance de l'hygiène et de la sécurité des lieux de pratique aquatique.

L'EC portera sur la gestion de l'hygiène de l'eau et de l'air d'un établissement nautique, le POSS, la gestion de la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques, la gestion des secours en cas d'accident, gestion du poste de secours, l'intégration en milieu professionnel, concevoir la sécurité dans les baignades ouvertes gratuitement au public aménagées et autorisées ainsi que dans les établissements de baignades d'accès payant.

Délivrance de la qualification

Si les 2 EC sont validés, ainsi que la L3 STAPS parcours entraînement sportif en spécialité natation, il sera mentionné dans l'annexe descriptive à leur diplôme la mention : « certificat de spécialisation en sauvetage et sécurité en milieu aquatique ».

Ils pourront alors présenter leur dossier auprès de la direction de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale pour demander à porter le titre d'éducateur sportif (Maître-nageur-sauveteur) à la condition d'être à jour du recyclage BNSSA et PSE1. La procédure est dématérialisée. Site internet : <https://eaps.sports.gouv.fr>

Dossier stage (cahier des charges) :

- 1/ S'intégrer dans le milieu professionnel.

Rôles et fonction des MNS dans la structure d'accueil.

Responsabilités du MNS en cas d'accident. (Surveillance, enseignement et animation des activités aquatiques)

Les compétences à gérer dans les relations avec les usagers (différents publics)

- 2/ Assurer la sécurité d'un lieu de pratique.

Élaborer le POSS d'une piscine.

Définir les moyens nécessaires à la sécurité du lieu de pratique et l'aménagement des espaces d'activités pour garantir la sécurité des pratiques.

3/ Gérer l'hygiène de l'eau et de l'air.

Les contrôles sanitaires.

Les normes d'hygiène et de traitement de l'air et de l'eau.

Utilisation du matériel nécessaire pour assurer une bonne qualité de l'hygiène et du traitement de l'air et de l'eau

Évaluation

L'évaluation se réalise en contrôle final constitué d'un écrit et/ou un oral.

Une note supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire à l'obtention de l'EC 2.

Toute absence à l'examen entraîne la note de zéro sur vingt.

Aucune session de rattrapage ne sera organisée.

Cet EC sera complété par un stage de mise en situation professionnelle d'une durée effective de 20h. A l'issue du stage, un dossier sera exigé et noté sur 20, une note supérieure ou égale à 10/20 sera nécessaire pour obtenir l'EC 2. Un dossier non rendu entraîne la note de zéro sur vingt.

Liste des enseignements

- Maintenance de l'hygiène et de la sécurité des lieux de pratique aquatique
- Stage 20h

Examens

L'évaluation se réalise en contrôle final constitué d'un écrit et/ou un oral.

Une note supérieure ou égale à 10/20 est nécessaire à l'obtention de l'EC 2.

Toute absence à l'examen entraîne la note de zéro sur vingt.

Aucune session de rattrapage ne sera organisée.

Cet EC sera complété par un stage de mise en situation professionnelle d'une durée effective de 20h. A l'issue du stage, un dossier sera exigé et noté sur 20, une note supérieure ou égale à 10/20 sera nécessaire pour obtenir l'EC 2. Un dossier non rendu entraîne la note de zéro sur vingt.

Contact(s)

> **Stephane Pavard**

Responsable pédagogique
spavard@parisnanterre.fr